



**PAYS de  
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn  
Séance du 8 décembre 2023**

*Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023  
Nombre de délégués en exercice : 66*



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, François BAYROU, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Yves COURREGES, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Jean-Louis PERES, Valérie RAMEAU, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Philippe LABORDE-RAYNA (a suppléé Frédéric CLABÉ), Philippe FAURE (a suppléé Claude FERRATO), Jean LACOSTE (a suppléé Nicolas PATRIARCHE), Régis LAURAND (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Victor DUDRET (a suppléé Jean-Marc DENAX), Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Didier RIVIERE (a suppléé Francis PEES), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Josy POUEYTO), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Valérie REVEL).

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Marc DUFAU, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Jean LABOUR, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Eric SAUBATTE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY.

**Etaient absents :**

Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Jérôme MARBOT, Michel OLIVÉ, Raymond VILLALBA.

**Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET**

-----

**N° 8 – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57**  
**ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**Mesdames, Messieurs,**

Le conseil métropolitain a examiné la mise en place de la nomenclature M57, qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget principal du Pays de Béarn.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57, à l'exception des communes et groupements de moins de 3 500 habitants. Le Pays de Béarn est de fait concerné par cette mesure.

Le règlement budgétaire et financier définit les règles de gestion internes propres et applicables au sein de la collectivité, dans le respect du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'instruction budgétaire et comptable.

Il regroupe en un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent à l'ensemble de la collectivité en matière de gestion. Il a pour finalité le renforcement de la cohérence et de l'harmonisation des règles budgétaires en matière de gestion, et a pour objectif de faciliter l'appropriation de ces règles par l'ensemble des acteurs de la collectivité (élus, agents) en dégageant une culture commune.

Il ne constitue pas un manuel d'utilisation du logiciel financier ni un guide interne des procédures comptables mais a pour ambition de servir de référence à l'ensemble des questionnements émanant des agents et des élus métropolitains dans l'exercice de leurs missions respectives.

Il est adopté par l'assemblée délibérante pour la durée du mandat. Néanmoins, il est susceptible de révision et peut être complété en fonction des modifications législatives, réglementaires et de nécessaires adaptations des règles de gestion. Toute révision ou mise à jour ultérieure fera l'objet d'une délibération.

**Il appartient ainsi au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir adopter le règlement budgétaire et financier, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, et annexé à la présente délibération.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

  
François BAYROU